
COMMUNIQUÉ DE PRESSE

A Mamoudzou, le 21 décembre 2021

Contact presse :

06.39.60.74.27 - ars-mayotte-com@ars.sante.fr

Contrôle des eaux de baignades : où se baigner en 2022 à Mayotte ?

À Mayotte, les plages sont fréquentées tout au long de l'année. La qualité des eaux de baignade est donc un véritable enjeu de santé publique. En partenariat avec les collectivités et conformément aux directives européennes, l'ARS de Mayotte assure chaque année le contrôle sanitaire (constats visuels, prélèvements en vue de tests sur place et analyses en laboratoire) de l'ensemble des zones de baignade déclarées sur le territoire. Ce suivi permet de prévenir et d'éviter l'exposition des baigneurs à une eau pouvant présenter des risques sanitaires.

Le bilan de la qualité des eaux de baignade pour la saison 2021

En 2021, 30 sites ont fait l'objet d'un contrôle sanitaire par le biais de prélèvements d'eau réalisés sur chaque site tous les mois. Les prélèvements sont analysés par le laboratoire départemental afin de rechercher des indicateurs bactériologiques de contamination fécale et de vérifier que les résultats ne dépassent pas les limites de qualité fixées par la réglementation.

Sur les 30 sites contrôlés, **449 analyses bactériologiques** ont été effectuées permettant de classer les eaux de baignade en quatre niveaux de qualité :

- **excellente** pour 9 sites
- **bonne** pour 11 sites
- **suffisante** pour 7 sites
- **insuffisante** pour 3 sites

Les catégories « excellente », « bonne » et « suffisante » correspondent à des eaux de baignade conformes aux normes en vigueur. La catégorie « Insuffisante » démontre la non-conformité des eaux sur la dernière saison. Après plusieurs classements en qualité « Insuffisante », le site peut être définitivement fermé à la baignade pour des raisons sanitaires.

Des fermetures pour non-conformité régulières en saison des pluies

Dès lors qu'un résultat d'analyse présente un dépassement ponctuel des limites de qualité, l'ARS de Mayotte demande aux Maires, responsables des eaux de baignades, la fermeture temporaire du site. Aussi, **20 fermetures temporaires** sont intervenues en 2021 à Mayotte sur les sites de :

- La plage de M'gouédajou à Bandraboua
- Les plages de Sakouli et Musical plage à Bandré
- Les plages de Bambo Ouest, de Bouéni Village, du Gite Hagnoudrou et des 3 Baobabs à Bouéni
- La plage de Sohoa Bé à Chiconi
- La plage de Badamier à Dzaoudzi
- Les plages de Longoni et Mgombani à Koungou
- La plage de Jiva à Mtsamboro
- Les plages d'Ambato et Mliha à M'tsangamouji
- La plage de Tahiti Plage à Sada

80% des mauvais résultats sont constatés **entre novembre et avril**. En effet, les pluies ont tendance à lessiver les ravines et les canaux d'eaux pluviales accueillant déchets et rejets d'assainissement. De plus, les rivières sont chargées en matières organiques donnant une couleur marron au lagon. **Il est donc recommandé d'éviter la baignade au cours des 72h qui suivent un épisode pluvieux.**

Se baigner sans danger à Mayotte

Il appartient aux communes d'informer le public sur la qualité des eaux de baignade, afin de transmettre suffisamment d'informations pour permettre aux usagers de se baigner dans de bonnes conditions. Les bulletins d'analyses sont affichés en Mairie. Les résultats des 21 plages déclarées à l'Union Européenne peuvent être consultés en direct sur le site baignades.sante.gouv.fr. Ils sont également présentés dans un dépliant destiné à l'ensemble des usagers. Il sera mis à disposition du public dans les mairies, et au niveau des présentoirs touristiques. Ce document rappelle la définition du contrôle sanitaire, une cartographie du classement et des plages interdites à la baignade, ainsi que le rappel des risques liés à une mauvaise qualité de l'eau.

[Télécharger le dépliant 2022 \(résultats 2021\)](#)